

MANDAT

Concerne : **Modification ponctuelle du Projet d'aménagement particulier « Allée des Tilleuls » à Redange**

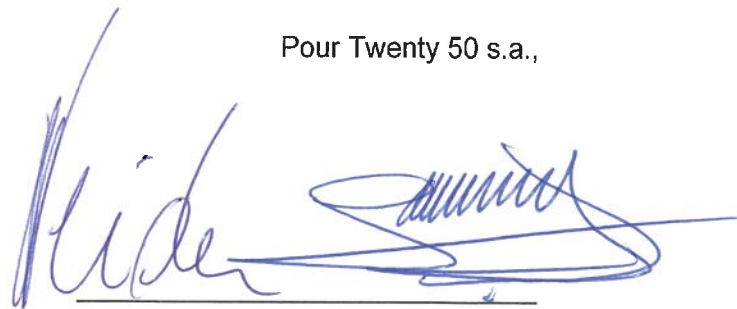
Par la présente, conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (Art. 28), nous certifions être le propriétaire des parcelles concernées par le projet d'aménagement particulier faisant l'objet de la présente.

Conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (Art. 28), le bureau d'études « Papaya – Urbanistes et architectes paysagistes » a été désigné pour la réalisation du projet d'aménagement particulier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2023

Pour Twenty 50 s.a.,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Feider Paul et Giogetti Marco', written over a horizontal line.

NOM Prénom Feider Paul et Giogetti Marco